



# Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 44 - octobre 2009 - 4 €

## Sommaire

Henri Gourdeaux le Résistant  
pages 2-3

Il y a 100 ans naissance  
du sport ouvrier page 4

Le dossier : Jean Jaurès,  
les services publics  
et les grèves de 1909  
pages 5-13

La Poste et le Relais  
page 14

Bureaux de poste :  
la bataille pour le samedi  
pages 15-18

Les demoiselles du téléphone  
page 19

La vie de l'IHS  
page 20



## Le billet

### Les broyeurs !

Broyer les institutions...  
Broyer les services publics...  
Broyer les outils de travail...  
Broyer les acquis sociaux...  
Broyer les syndicats et leurs militants...  
Broyer les hommes et les femmes.  
Ca ne date pas d'aujourd'hui. Pour ceux qui exploitent et oppriment, il faut sans cesse perfectionner les moyens et les méthodes.

Aujourd'hui, c'est au nom de la « modernité sociale » que la machine à broyer remonte le temps à grande vitesse.

A croire que ceux qui dirigent et conduisent cette « modernisation » rêvent d'une nouvelle génération de « *Canuts allant tout nus* » !

Les canuts au 19<sup>e</sup> siècle se sont rebellés et ont été féroce­ment réprimés, c'est vrai, mais leur révolte n'a pas été vaine. D'autres luttes pour la dignité, gagner plus pour vivre, changer la vie, ont émaillé les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

Le monde du travail a toujours démontré que, quelles que soient les circonstances, il savait réagir.

- Si l'on s'en tient au début des années 1940, il a constitué les gros bataillons de l'« armée des ombres », en résistant pour garder sa liberté et vaincre l'occupant nazi.
- Contre les guerres coloniales, où tant de jeunes appelés français périrent.
- Ce monde du travail était au premier rang des manifestations pour sauver la République en 1958 et sera continuellement l'acteur des mouvements revendicatifs, que « Le Relais » développe et analyse chaque trimestre.

Des luttes contre la politique patronale et de l'état-patron, des luttes pour les salaires, l'emploi, la protection sociale et les retraites, les services publics, de meilleures conditions de travail et de vie.

Des luttes qui démontrent aussi que l'on ne peut indéfiniment tromper les salariés pour égoïstement sauver les profits et les spéculateurs.

De même, la manipulation de la conscience d'un peuple, en utilisant à des fins politiques son histoire, a fait long feu lorsque le Président de la République a voulu se servir de Jean Jaurès, Léon Blum, Guy Mocquet, du Conseil National de la Résistance...

C'est dire qu'il faut avoir confiance dans le monde du travail.

Celui-ci ne peut que réagir à l'insupportable et enrayer la machine à broyer les hommes et les femmes, ce qui est particulièrement le cas dans le secteur des postes et télécommunications.

La désespérance, qui conduit parfois à l'irréparable, est inacceptable.

La vie est le bien le plus précieux.

Il faut qu'elle puisse être vécue dans la sérénité, la dignité, sans la peur du lendemain.

Alors au début du 21<sup>e</sup> siècle, la voie obligée reste la lutte sans merci, contre ces broyeurs de vie : c'est la leçon que nous tirons de notre Histoire.

**Bernard BOUCHE**

Institut  
d'Histoire Sociale  
CGT-FAPT

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00  
Fax 01 48 59 25 22

# Le Résistant Henri et « Libération »

J'ai lu avec beaucoup d'attention le dossier paru dans le *Relais* n° 42 d'avril 2009 : « Henri Gourdeaux, 1881 - 1961, Une grande figure de la Fédération Postale ». C'est une biographie précise et remarquable d'un militant exemplaire qui prit une part active aux luttes ouvrières depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle. Pour compléter le chapitre consacré à la participation d'Henri Gourdeaux à l'organisation de la Résistance en général et dans les PTT en particulier, je voudrais apporter quelques précisions.

Charles SANCET  
Secrétaire général adjoint  
de « Libération Nationale PTT »

Comme il a été dit, Henri Gourdeaux entre dans la clandestinité dès la fin 1939 et est condamné à mort par contumace. Entre juin et juillet 1940, il est en contact avec Jean Grandel, Fernand Piccot et Marie-Thérèse Fleury. Fin juillet, Grandel est arrêté. Benoît Frachon, en août 1940, lance un appel pour que se constituent dans les entreprises les « Comités populaires » qui allaient se substituer aux syndicats dissous. Dans les PTT, plusieurs militants, dont Emmanuel Fleury, arrêté en décembre 1939 et qui vient de s'évader de Fort-Barraux dans l'Isère en septembre 1940, Fernand Piccot, Marie Couet-

te, Marie-Thérèse Fleury, René Bontemps et quelques autres camarades, vont se retrouver autour d'Henri Gourdeaux. C'est une première direction clandestine qui va rapidement se renforcer.

Le premier Etat-Major national mis en place en juillet avait à sa tête Henri Gourdeaux, Commandant, chargé de l'organisation et de la répartition des opérations, Jean Grandel, Capitaine, Fernand Piccot, Capitaine, et Marie-Thérèse Fleury, Lieutenant. Par la suite, après l'arrestation de Grandel, **Henri Gourdeaux, avec le grade de Colonel, est responsable de la Direction du mouvement**. La résistance s'organise dans les PTT et va se développer au fil des jours. À partir de ce moment-là, Emmanuel Fleury sera, aux côtés d'Henri Gourdeaux qui est en rapport avec la direction clandestine du P.C.F., Jacques Duclos et

Benoît Frachon, l'un des dirigeants clandestins du mouvement de résistance créé par les militants de l'ex-CGTU qui, pour les PTT, se nomme « Interbranche IV ». Elle deviendra plus tard en 1944 « *Libération Nationale des PTT* », provenant de la fusion des Comités populaires CGT, du Front National (à ne pas confondre avec le titre usurpé par le parti de Le Pen) et des FTPF.

Dès le début de l'année 1942, Henri Gourdeaux, Emmanuel Fleury et Marie Couette établissent les premiers contacts avec l'autre mouvement de résistance des PTT qui prendra un peu plus tard le nom de « *Résistance PTT* ». Des actions communes purent ainsi se concrétiser.

En cette fin d'année 1940 et en 1941, les difficultés pour résoudre les problèmes de locaux et d'édition de tracts sont multiples. Avec le concours d'Henri Gourdeaux, Marie Couette et Emmanuel Fleury, les articles sont rédigés et le « *Travailleur des PTT* » renaît. Ainsi, le n° de juin 1943 titre « *Pour un 14 juillet de lutte nationale libératrice* ». Rapidement, en juillet-août 1943, le premier n° de « *La Fédération postale reconstituée avec la CGT réunifiée* » voit le jour. Ce journal « *La Fédération postale* » paraîtra par la suite

presque chaque mois (neuf numéros) dans la clandestinité jusqu'à la Libération. Henri Gourdeaux, et Emmanuel Fleury, avec des militants de diverses tendances, en assurent la rédaction.

En juillet 1944, le n° 9 du journal « *La Fédération postale* » est diffusé dans les services « *Vos militants vous appellent à l'union et à la lutte pour venger les victimes de la barbarie nazie, pour la libération de la patrie... Par tous les moyens, y compris la grève générale, paralysez les communications de l'ennemi. Dans chaque bureau, dans chaque central, constituez vos milices patriotiques* ». Cet appel est signé par la direction clandestine de la Fédération postale : Henri Gourdeaux et Emmanuel Fleury.

En août, c'est la grève insurrectionnelle, Paris libéré, l'ordre de reprise du travail aux PTT est donné par la circulaire n°2, signée Fleury et Piccot, pour le lundi 28 août. Le dimanche 27 août, c'est le rassemblement des 500 délégués des comités de grève. Henri Gourdeaux reparait pour la 1<sup>re</sup> fois depuis 5 ans à la Recette Principale rue du Louvre, qui les jours précédents, fut un haut lieu de l'insurrection parisienne des postiers.

Le 22 septembre 1944, Paris est libéré depuis quatre semaines à peine,

## Le Relais

11<sup>e</sup> année de parution - Trimestriel - 4 €

Directeur de la publication : Bernard Bouche  
Rédaction administration : 263, rue de Paris,  
case 545 - 93515 Montreuil Cedex

4<sup>e</sup> trimestre 2009

Dépot légal à parution  
CPPAD N° 0902 GB1018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens



# Henri GOURDEAUX

## « Libération Nationale PTT »



les postiers parisiens se rassemblent dans la grande salle de la Mutualité archicomble sous la présidence d'Henri Gourdeaux, assisté des membres du Comité de Libération des PTT dont Fernand Piccot est le secrétaire.

Dès la fin de la guerre, les anciens Résistants des PTT, qu'ils aient mené leur action au sein des « Comités populaires » ou dans d'autres mouvements, vont se regrouper et poursuivre le mouvement « Libération Nationale PTT » en le transformant en avril 1947 en association loi 1901, dont la prési-

denance est assurée par Henri Gourdeaux (il restera président jusqu'à sa mort, le 2 octobre 1961), la vice-présidence par Emmanuel Fleury, Fernand Piccot étant le secrétaire général. Cette organisation va agir auprès des pouvoirs publics pour les droits des résistants, pour l'application du programme du CNR, pour la défense de la paix et des valeurs humanistes de la Résistance.

Dès janvier 1947, Henri Gourdeaux, dont le souci permanent était de rassembler tous les résistants des PTT, qu'ils soient du mouvement « Résistance PTT » ou du mouvement « Libération Nationale PTT » qu'il présidait, avait écrit à Debeaumarché, le président de l'autre mou-

vement pour réaliser l'union de tous les Résistants des PTT. Il lui proposait également, au nom de son association, l'idée déjà bien avancée de l'érection d'un monument représentant la Résistance Française dans les PTT. La période de la guerre froide qui va suivre aura raison de ces belles initiatives qui ne se réaliseront pas.

**L'activité militante d'Henri Gourdeaux s'est donc poursuivie au sein du monde combattant jusqu'aux dernières années de sa vie.**

Aux obsèques d'Henri, Emmanuel Fleury, qui au nom de l'association, lui rendait un suprême hommage, a dit combien « la vigilance patriotique de sa dévouée compagne Marie-Thérèse, sut déjouer tous les traquenards tendus pour retrouver Henri, condamné à mort par contumace. L'arrestation de Marie-Thérèse en 1942 n'altéra pas l'activité résistante d'Henri Gourdeaux, au contraire ! ». Et en effet, il ne faut pas oublier son épouse, Marie-Thérèse Gourdeaux, militante de la Fédération postale unitaire, décédée 18 mois plus tôt en 1960. Marie-Thérèse fut une ardente combattante pour la reconstruction de l'unité syndicale et elle salua 1936 comme une grande victoire de la classe ouvrière. Lorsque Henri entre dans la clandestini-

té en 1939, elle-même est très surveillée et elle devra déjouer toutes les filatures pour éviter que soit découverte la cachette d'Henri Gourdeaux. Elle continue la lutte clandestine mais elle sera arrêtée en 1942 alors qu'elle était âgée de plus de 60 ans et elle fut incarcérée au camp des Tourelles puis à Limours, Gaillon, La Lande et à Poitiers d'où elle sortira à la Libération en 1944.

Depuis 1962, pour honorer sa mémoire, « Libération Nationale PTT » a fait d'Henri Gourdeaux son « Président d'honneur ».

### Sources :

- *La Remontée* par Emmanuel Fleury, 1969
- *La Résistance dans les PTT*, édité par Libération Nationale PTT, 1986
- *Histoire de la Fédération CGT des PTT* par Georges Frischmann, 1967
- *Jean Grandel* par Danièle Ledoux et Henri Claude Bonnet, 2006
- *Emmanuel Fleury*, édité par Libération Nationale PTT et l'IHS - CGT PTT 2000
- *Bulletins de « Libération Nationale PTT »*, avril 1947, novembre 1961 et numéro spécial 60<sup>e</sup> anniversaire, avril 2007.

# Intervention de Patrick BRECHOTTEAU FAPT-CGT à la journée d'étude organisée par la CGT et la FSGT sur le thème :

**Il y a 100 ans, la naissance du sport ouvrier,  
d'hier à aujourd'hui, quel sport en entreprise  
et quelles pratiques sportives ?**

« Dans notre domaine, anciennement les PTT, l'activité sportive pour le personnel vient de loin. Déjà en 1897 des postiers de Bordeaux créent l'union cycliste des postes et des télégraphes de la Gironde, qui apparaît bien être le premier club français à caractère corporatif.

Puis, en 1907, les agents du central télégraphique de Marseille créent une section football, à Lyon la même année et à Paris en 1908.

A la veille de la guerre, 25 clubs sont créés à Paris et en province pour 1 200 adhérents environ.

En 1945 est créée l'union des ASPTT avec 47 associations et c'est le Directeur général de la Poste qui en est le Président !...

Dans toutes les sections départementales et régio-

nales des ASPTT, ce sont des directeurs de la Poste et des Télécoms qui président ces sections. Le patron est en même temps dirigeant de club sportif où évoluent le personnel et leur famille.

Par défiance à l'égard de la coalition entre les patrons et le syndicat Force Ouvrière, des postiers vont créer dans des bureaux le club sportif PTT (CSPTT) et vont évoluer dans les championnats FSGT à Paris et Marseille entre autres. La Fédération CGT des PTT va soutenir activement cette nouvelle structure sportive au plus près du personnel.

Après la faillite des JO de Tokyo en 1964, De Gaulle, Président de la République, va demander au ministère des PTT de l'époque d'être le support au développement du sport d'élite avec l'em-

bauche de sportifs de haut niveau et la construction d'équipements sportifs tels que piscines (Keller à Paris 15<sup>e</sup>), stades, gymnases, centres équestres sur tout le territoire.

Des clubs de compétition voient le jour, ASPTT basket, football, rugby, etc... C'est la charte du sport qui se crée.

Le ministère des PTT a largement profité de l'image de marque de l'ASPTT et des résultats sportifs.

Le ministère des PTT puis la Poste ont tenté de développer, avec plus ou moins de bonheur, l'image du sport par du sponsoring ou du mécénat avec un bateau La Poste, un cheval, une voiture formule 1, une équipe cycliste... Dernièrement encore avec un coureur de 50 Km marche aux Jeux

Olympiques de Pékin.



Ces dernières années, la Poste, France Télécom ont vendu presque la totalité du patrimoine sportif avec la complicité des ASPTT, en se débarrassant également des salles de sport et de détente sur le lieu de travail. Les entreprises ont considérablement baissé les subventions aux clubs sportifs et ont réduit quasiment à zéro les personnels d'encadrement des sections sportives, en premier lieu des jeunes et des familles.

Les entreprises France Télécom et la Poste ont mis en place récemment une aide financière individuelle, l'offre sport.

La CGT est pour le développement des activités physiques et de loisirs, de proximité, accessibles à tous et à prix social. »



## Abonnement au RELAIS

Quatre numéros, envoyés au domicile du souscripteur, pour 15 € par an

Nom ..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

Je souscris un abonnement à la revue de l'Institut d'Histoire sociale CGT-PTT (FAPT), le Relais et règle la somme de 15 €.

Date..... Signature .....

# Jean Jaurès, les services publics et les grèves de 1909

*Il y a 150 ans, le 3 septembre 1859 à Castres naissait Jean Jaurès. Les luttes actuelles pour la défense des services publics, notamment celui de la Poste, et le 100<sup>e</sup> anniversaire des grèves de 1909 dans les PTT, nous ont conduit à solliciter un « Tarnais » pour une recherche sur la pensée de Jean Jaurès sur ce sujet. Comme on va le voir elle est toujours d'actualité.*



Si Jaurès est connu pour son implication dans la réhabilitation de **Dreyfus**, pour son engagement au service de la paix, pour le soutien indéfectible qu'il apporta aux mineurs de Carmaux et la part prépondérante qu'il prit dans la création de la Verrerie Ouvrière d'Albi, sa pensée et son action pour le

développement des services publics sont moins populaires.

L'historien tarnais **Alain Boscus**, dans *l'Humanité* du 2 mai 2009, écrit : « Jaurès a entretenu des rapports privilégiés avec la classe ouvrière, mais ceux-ci ont été complexes, notamment parce qu'ils ont épousé les rythmes politiques et sociaux heurtés de la société française d'alors et parce que la pensée et l'action de Jaurès elles-mêmes ont évolué... » Cet aspect avait été mis en évidence au cours d'un colloque sur « **Jaurès et l'État** » organisé à Castres en octobre 1997. Il y avait été souligné que « Jaurès eut l'occasion de se heurter à tous les aspects de l'État républicain, alliages composites entre la part de bonapartisme administratif, toujours en vigueur, et les instruments d'actions nouveaux créés par la République. Instruments dont Jaurès n'entend pas détourner la classe ouvrière au motif qu'ils auraient été ceux de l'État bourgeois ».

Et dans cette perspective **Jean Jaurès** écrivait en 1911 qu'il fallait « que les prolétaires défendent vigoureusement les services publics contre les campagnes systématiques de la presse bourgeoise ». Dans ce domaine **Jaurès** aura eu l'occasion de s'exprimer à la « Chambre » ou dans *l'Humanité*, souvent

dans les deux, sur tout ce qui a trait aux services publics : enseignement, nationalisations, armée, impôts, statut des fonctionnaires, police municipale, inspection du travail, PTT, retraites etc...

## Sur l'Éducation nationale

Professeur très populaire, il est élu conseiller municipal de Toulouse en juillet 1890. Tout naturellement, il est chargé de la culture et de l'instruction publique. Son exigence politique, administrative et financière permet que l'on développe à Toulouse, à la fois, « L'École pour tous » sur des fonds de la ville, et « L'Université Nouvelle » avec l'aide de l'État. Sur sa lancée, il gère la transformation de l'École de Médecine et de Pharmacie en faculté, l'agrandissement de la Faculté des Sciences, puis celle des Lettres. Dans le même temps, il aide à laïciser les hospices, à créer des équipes d'éducation physique scolaires et à lancer une société municipale de gymnastique pour les adultes. Au plan national, il œuvre pour développer conjointement un enseignement primaire supérieur et un enseignement professionnel digne de ce nom. Il aime le répéter à chaque occasion : « L'enseignement est à l'heure présente la seule richesse du peuple ». C'est ce qui le conduit à écrire, dans la **Dépêche de Toulouse** le 15 janvier 1898, une adresse aux enseignants intitulée *Faire lire les écoliers* : « Vous tenez entre vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants, qui vous sont confiés, n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont français et doivent connaître la France... Ils sont citoyens et doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère et quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation... ». Et après avoir donné quelques pistes pour apprendre aux élèves à lire « avec une facilité absolue », après avoir souligné que face à l'en-

jeu, « qu'importe quelques fautes d'orthographe de plus ou de moins ou quelques erreurs de système métrique? », **Jean Jaurès** conclut : « je le dis aux maîtres... lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait, sans peine, en quelques années œuvres complètes d'éducateurs. Dans chaque intelligence, il y aura un sommet et ce jour là, bien des choses changeront... ».

### Sur les douanes, l'impôt et les communes

Là aussi, **Jean Jaurès** nous livre sa pensée dans un article de *La Dépêche* du 3 février 1892, intitulé « L'Échéance ». Le nouveau régime douanier est entré en vigueur le premier février. Les producteurs français sont beaucoup plus protégés contre la concurrence étrangère.

**Jean Jaurès** s'interroge : « Quelle sera la conséquence de cette politique nouvelle? ». Et il avance des idées « ... Il est certain qu'à cette politique de protection douanière doit correspondre, à l'intérieur, une politique rigoureusement démocratique. S'exposer à hausser le prix des objets de consommation par la douane et ne pas réaliser la réforme de l'impôt et l'allégement des taxes intérieures de consommation serait plus qu'une faute : l'ère des arrangements économiques douaniers est close, l'ère des réformes fiscales et sociales doit s'ouvrir... Les matériaux sont tous prêts pour les réformes nécessaires. Il y a en premier lieu la réforme de l'impôt ». Et **Jaurès** appuie des propositions signées par 150 « radicaux » :

- monopole de rectification des alcools accordé à l'État,
- création d'un impôt mixte sur le revenu et le capital,
- accroissement des droits successoraux pour les successions éloignées,
- les impôts sur les objets de consommation les plus utiles sont abolis,
- les impôts fonciers et de mutations, qui empêchent le paysan d'acquérir la terre, sont supprimés.

**Jaurès** conclut : « voilà une première œuvre, très vaste et très bonne. Certes elle est bien loin d'épuiser le programme démocratique, car elle n'atteint pas dans sa racine l'inégalité sociale, mais elle en atténue quelque peu les effets ».

Il fait part ensuite d'une deuxième série de projets urgents visant à donner plus d'autonomie aux communes, notamment par la suppression des octrois « qui sont un impôt non seulement peu équitable mais terriblement coûteux à percevoir ». **Jaurès** demande également la fixation d'un salaire minimum pour les ouvriers des entreprises qui passent des adjudications. En effet les entrepreneurs baissent les prix pour obtenir le marché, ils se rattrapent ensuite sur les salaires.

En troisième lieu, **Jean Jaurès** rappelle les projets de loi sur la protection ouvrière et la Mutualité qui ont été adoptés, en principe, par la « commission de travail ». Elle a adopté la journée légale de travail de 10 heures et un projet de loi sur les retraites et elle l'a étendu aux petits propriétaires et petits patrons « dont la cote foncière ou la patente serait très faible ». Et de conclure : « Voilà les grands traits de l'œuvre qui s'impose aux chambres... Les matériaux sont prêts ! L'échéance est pressante ! À l'œuvre ! ».

### La « Fraternelle des cheminots » : une nationalisation avant l'heure !

Dans un article intitulé « Les Employés et les Ouvriers des Chemins de Fer » publié dans *La Dépêche* du 15 juin 1892, **Jean Jaurès** montre tout « l'intérêt qu'il y a à étudier les œuvres de prévoyance sociale et de groupements fondées par cette vaste corporation qui compte plus de 200 000 travailleurs et qui remplit un grand service public ». Et **Jaurès** nous dit qu'il faut distinguer deux groupes :

- le mutualiste : l'une l'association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français.
- l'autre de défense, constitué par l'ensemble des syndicats formés dans chaque compagnie par les ouvriers et les employés.

Après avoir montré que l'association fraternelle est une grande mutuelle, **Jean Jaurès** poursuit : « ce qui rend le succès de l'œuvre tout à fait frappant, c'est que déjà, les compagnies, tant bien que mal et avec des lacunes graves distribuent des secours et des pensions de retraite. Evidemment en créant l'association fraternelle, les employés et ouvriers ont voulu d'abord s'assurer un petit supplément à des secours insuffisants et à des retraites insuffisantes; ils ont voulu ensuite fonder, face à la puissante organisation des compagnies, une œuvre qui soit toute à eux... »

Cette organisation fonctionne avec sûreté et facilité sur toute l'étendue du territoire; car l'association fraternelle ne s'est pas assujettie à la division par grandes compagnies; elle comprend et confond en elle toutes les compagnies; elle est une association nationale et elle a reconstitué, dans le cadre de la Mutualité, l'unité du réseau français, en attendant que cette unité soit reconstituée pleinement par le retour à la nation des moyens de transport ».

Souvent Jaurès reviendra sur la nécessité des nationalisations. Par exemple, à la suite d'un accident de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Etat, nouvellement nationalisée, il écrit dans *l'Humanité* du 11 février 1911 : « Voilà donc que s'armant des accidents de l'Ouest-État, toute la presse capitaliste se lie contre les services publics. Tous les accapareurs, tous les « monopoleurs », tous ceux qui, après avoir volé à la nation de magnifiques richesses, voudraient accaparer, monopoliser et voler encore... Tout cela voudrait bien persuader la France que l'État démocratique est à jamais incapable de gestion industrielle... Est-ce que le peuple ouvrier et paysan sera dupe de ces manœuvres? Est-ce qu'il se laissera tromper et dépouiller une fois de plus?... Les travailleurs de la voie ferrée ont vu juste l'autre jour lorsqu'ils ont demandé, non seulement que le réseau de l'Ouest-État ne fut pas rétrocédé, mais que l'ensemble des réseaux fut nationalisé. Il y a pour la classe ouvrière tout entière un intérêt vital à ce que des services publics démocratiquement gérés se substituent aux monopoles capitalistes et à ce qu'ils fonctionnent excellemment... »

### Dans la fonction publique et les PTT

Jaurès soutiendra avec vigueur les revendications des personnels, mais aussi la création des syndicats, et après quelques hésitations, le droit de grève des fonctionnaires et leur statut.

On retrouve ces aspects dans le soutien sans faille qu'il apporte aux grévistes des PTT en 1909.

### Dans les PTT, la première grève de 1909

Il met quasiment *l'Humanité* à leur service, et fait plusieurs interventions remarquées à la « Chambre ».

C'est ainsi que *l'Humanité* du 13 mars 1909 titre « L'exaspération dans les postes » et nous dit que ce sont là : « Les résultats d'une

### Souvenir de la Grève des P. T. T.

Dédié à M. SIMYAN



Édition de « J'étais de la Traine », 11, rue d'Alger, Paris

C'est au tête, au tête, au tête,  
C'est au tête qu'il nous faut !  
Oh... oh... oh... oh !

mauvaise politique ». C'est la circulaire dite du « tiercement » qui soulève l'indignation du personnel : « ... par le jeu de cette détestable circulaire, l'avancement régulier des agents des postes se trouve cette année à retarder dans une proportion de 30 % ». Et de poursuivre : « A la suite d'un meeting organisé par les ambulants de Paris, un millier d'agents des postes sont allés manifester leur colère sur la voie publique devant la « Chambre » qui, depuis l'avènement de M. Clémenceau au pouvoir se vautre dans le servilisme et favorise, par son silence et sa lâcheté, les forces de réaction qui compriment tous les salariés de l'État ». Refoulés avec une violence sauvage par la police, les manifestants se sont réfugiés dans les salles du central rue de Grenelle. 37 manifestants sont arrêtés, « malgré l'intervention du député Rouanet et du conseiller général Voilin, le commissaire refuse de les libérer, car il avait reçu des ordres ».

Le jour suivant, *l'Humanité* dénonce l'attitude du secrétaire d'État aux PTT qui manie calomnie, mensonges et répression scandaleuse. Quelques jours plus tard, la 11<sup>e</sup> Chambre correctionnelle condamne 7 postiers à six jours de prison. C'est une véritable provocation.

Le 23 mars, l'arrogance tombée, Clémenceau et Barthou négocient, les délégués des grévistes posent leurs conditions. On pourra lire dans *l'Humanité* du lendemain «... la grève des postiers devait fatalement éclater un jour ou l'autre. Comme éclatera fatalement un jour celle des instituteurs. Comme éclatera sûrement celle de tous les services de l'État... tant que l'État sera patron, il y aura des grèves contre lui, comme il y en aura contre le patronat tant qu'il y aura des patrons. Et ces grèves éclateront, qu'on ait le droit de les faire ou qu'on ne l'ait pas... Nous pensons cependant que la grève actuelle des PTT aura fait faire un pas décisif au droit syndical de tous les salariés de l'État». Et le même journal annonce qu'après la victoire, le travail a repris.

Le 23 mars, l'éditorial de **Jaurès** est intitulé «*Stupeur*» et il nous dit : «*On ne peut traduire que par ce mot l'impression produite hier à la chambre par la nouvelle des mesures disciplinaires annoncées contre les postiers... Le prétexte allégué dans les notes officielles, disant que l'affiche incriminée a paru après la cessation de la grève, est misérable. Cette affiche est le dernier acte de la grève. Elle la commente et la ferme. Elle en justifie à la fois les origines et la fin... Si le gouvernement après avoir tant cédé aux postiers en grève se montrait implacable contre eux après la reprise du travail... il commettrait une faute inexpiable. Il déshonorerait l'État convaincu à la fois de courtoisie et de déloyauté...*». Et le lendemain, à la Chambre des Députés, **Jaurès** ferraille avec **Clémenceau** :

**Jaurès** : «... Je me reprocherais comme un crime d'apporter ici des paroles de menace, mais c'est mon devoir et celui de mes amis, en même temps qu'au dehors nous conseillerons la réflexion, de vous dire : prenez garde ; vous vous exposez à blesser profondément des milliers d'hommes qui avaient eu foi en votre parole. Quelles que soient les divergences d'interprétation, ces hommes rentrés au travail avaient pu croire que les actes de la lutte étaient à l'abri des sanctions.»

**Clémenceau** lâche cet aveu d'impuissance : «*Aidez-nous*»

**Jaurès** : «*Cela dépend plus de vous que de nous. Je crains que vous soyez engagés dans une voie dangereuse... Mais j'espère que la réflexion, l'examen des faits vous amèneront à comprendre que la vraie sagesse, la*

*véritable garantie de discipline consiste à retrouver l'inspiration de générosité qui vous avait permis un moment de résoudre le problème*».

**Clémenceau** : «*Elle ne m'a jamais abandonné*».

**Jaurès** : «*Comment, tout à l'heure, avez-vous pu pousser la subtilité au point de distinguer ce qui, dans l'acte des grévistes, se rapportait au passé et ce qui se rapportait à l'avenir? ...Les employés des postes n'avaient-ils pas le droit de dire, après tout ce qui s'était passé, que parmi les résultats de la lutte, il y a en a un qu'ils avaient le droit d'enregistrer. C'est que l'administration des postes ne resterait pas longtemps confiée à celui dont les actes, les imprudences, les fautes administratives officiellement relevés dans le rapport de la commission du budget avaient provoqué dans le personnel un mécontentement si grave. Lorsque les employés, résumant le résultat de la grève, disaient : nous avons obtenu ce que nous aurions plus pour chef...*»

**Clémenceau** : «*Ils ont dit : nous ne reconnaissons plus M. Simyan comme chef*».

**Jaurès** : «*Je m'étonne qu'un débat puisse s'instituer sur ce point entre nous. Oui, c'était pour l'avenir qui leur paraissait impossible qu'on continue à leur imposer comme un chef celui dont les maladresses, pour ne pas dire davantage, avaient tout compromis. Vous dites qu'il y a là un affaiblissement de l'autorité?*».

**Clémenceau** : «*Il y a là, destruction du gouvernement*.»

**Jaurès** : «*Si nous portons le débat à ce point, l'affiche des postiers reprenant le travail et annonçant qu'ils ne travailleraient plus sous cette direction, était moins grave, moins dangereuse pour l'autorité que le spectacle que vous avez donné...*».

*l'Humanité* du 28 mars 1909 peut titrer : «*Victoire définitive... Le gouvernement abandonne l'enquête*». *l'Humanité* du 29 mars annonce que les permanences ont été dissoutes à midi. Seul le comité de grève, transformé en comité d'information et de vigilance, se tient prêt à siéger à la première alerte.

### La deuxième grève de 1909

Mais, *l'Humanité* du 2 mai 1909 nous dit que de nouvelles provocations gouvernementales ont eu lieu au central rue de Gre-



nelle. Une manifestation a eu lieu pour soutenir huit camarades suspendus. Le même journal fait état d'une réunion des sous-agents de la 19<sup>e</sup> section syndicale qui «... revendique l'entière liberté d'opinion et de paroles pour tous les fonctionnaires comme pour les autres citoyens. Proteste contre les poursuites dont sont l'objet et les camarades agents et sous-agents et s'engage à les soutenir énergiquement par tous les moyens. Donne mandat impératif à leurs délégués au prochain congrès pour ratifier la création de la fédération postale à laquelle ils ont pleine confiance et qui sera seule capable de faire respecter les droits de tous les camarades de la corporation ».

Les 3 et 4 mai l'*Humanité* dénonce les provocations du gouvernement et **Jean Jaurès** écrit un article intitulé :

«Egarement» :

«À la même heure, l'empire allemand de Guillaume II et la République française de M. Clémenceau frappent les fonctionnaires coupables de revendiquer plus de liberté. Partout la vieille politique d'autorité, monarchique ou bourgeoise, s'affirme par la répression. Mais les gouvernants s'imaginent-ils qu'ils écarteront ainsi le problème? Y répondre, comme le font M. Clémenceau et M. Barthou, par des révocations, c'est le plus terrible aveu d'impuissance. Le «*Temps*» et les «*Débats*» triomphent ou du moins, ils veulent bien espérer que le gouvernement se fixera enfin à la manière forte. C'est le désaveu par le radicalisme même, de tout ce qu'il a connu jadis d'esprit démocratique et populaire; et la revanche des modérés réacteurs est complète. Les méthodes de Méline et de Dupuy refleurissent, et ce serait la négation de tout l'essor des esprits depuis dix ans si les forces morales et sociales étaient à la merci de l'arbitraire ministériel. Elles sauront bien trouver leur voie ».

Le lendemain dans son éditorial **Jaurès** annonce l'«*Orage qui couve*».

«Aux brutalités injustes et aux provocations intenses du gouvernement, les postiers semblent résolus à répondre avec autant de calme que de fermeté, avec autant d'adresse que de vigueur. Plusieurs de leurs groupements ont décidé, en principe, de recourir à la grève comme un suprême moyen de défense, mais de laisser à leur comité de vigilance le soin de choisir la date. Ils veulent d'abord épuiser tous les moyens de recours dont ils peuvent disposer, auprès

de l'opinion publique, auprès du Parlement, même auprès des organisations industrielles et commerciales. Où les ministres veulent-ils vraiment conduire la République et le pays? Ils s'acharnent à refuser aux fonctionnaires le droit de grève, et ils les acculent par leur violence à y recourir... Le gouvernement espère sans doute qu'en multipliant les suspensions, les révocations, les incidents, il disperse l'attention du pays. On chicanera sur tel ou tel mot, et, dans cette poussière de procédures et de controverses, la vraie question disparaîtra... ».

Après la suspension de Pauron, secrétaire général du syndicat des ouvriers des lignes et sa traduction devant le conseil de discipline, l'*Humanité* du 9 mai montre que le gouvernement manque à sa parole en révoquant sept camarades postiers, en violation des «conditions expresses» de la reprise du travail, à la fin de la grève du mois de mars.

Dans le même journal, une affiche du Comité fédéral des PTT indique que : «devant les provocations gouvernementales, le personnel des PTT, uni et discipliné, demeure calme... Le gouvernement est affolé par cette attitude qui déjoue tous ses calculs. Il voulait la grève immédiate. Nous la ferons si nous y sommes contraints. Nous la ferons à notre heure... L'heure est proche où nous devons, à Paris comme en province, répondre d'une seule voix : présent!».

Et **Jean Jaurès** pose la question : «*Que font les radicaux?*»

«Tous les journaux de la bourgeoisie la plus rétrograde, tous ceux dont M. Clémenceau dénonçait jadis l'esprit censitaire, le tempérament bonapartiste et le vil égoïsme, éclatent en cris de combat, en fanfares de triomphe. Les postiers sont révoqués : tant mieux; et si leurs camarades bougent, ce sera une occasion bénie de frapper plus fort et d'écraser plus de têtes... Jamais la réaction sociale ne fut en aussi belle humeur et aussi bel appétit. Elle en oublie toute logique, car après avoir refusé aux fonctionnaires la liberté civique, le droit de grève et la libre communication légale avec les travailleurs organisés, sous prétexte que tout cela pourrait conduire à la grève des services publics, c'est-à-dire à l'abomination de la désolation, les réacteurs disent maintenant aux agents : vos grèves ne nous font pas peur. C'est une bagatelle et un médiocre embarras, quel sera le résultat des coups de force qu'on prépare?»

Quelle sera l'issue de cette guerre sauvage?... Mais que disent les radicaux?... Leur comité exécutif s'est-il prononcé? Néant, silence, impuissance. Le gouvernement, qui connaît leurs faiblesses, les met comme toujours en face des faits accomplis. Il attise toutes les flammes et se prépare à leur crier : qui osera se faire contre moi le complice de l'incendie?».

Le 11 mai, un débat a lieu à la chambre des députés sur la situation dans les PTT. Le ministre provoque le soir « 10 000 postiers » en meeting mandant le « comité fédéral » pour un appel à la grève générale. Le 12 mai **Jaurès** écrit :

« C'est une atmosphère lourde qui a pesé hier sur la majorité. Un parti pris d'ignorance, de violence réactionnaire. Par moments il semblait qu'elle fût résolue à ne rien voir, à ne rien entendre et à frapper. Pourtant, l'effort des deux orateurs socialistes n'aura pas été inutile. Sembat dans une argumentation précise et forte a montré à tous les républicains qu'ils ne pouvaient approuver les poursuites contre les postiers sans installer décidément en France un régime de basse tyrannie et d'abjecte police. Willm, en détaillant le dossier des agents révoqués, en montrant sous quels misérables prétextes ils ont été frappés, a éveillé dans plus d'une conscience des lueurs d'inquiétude et de doute. Et même si ces lueurs s'éteignent sous la volonté ministérielle, la force morale de la réaction est dès maintenant amoindrie. Mais je n'offenserai point nos amis en disant que c'est le discours de M. Barthou qui a le mieux révélé aux radicaux vers quel abîme de réaction ils allaient... À mesure que parlait le ministre de Méline-Clémenceau, un malaise envahissait la majorité et ce malaise remontait lourdement vers l'orateur lui-même, épouvanté par un intervalle de l'effet inquiétant produit par cette reprise d'un vieux rôle. La chambre a remis à jeudi la suite du débat, comme si elle avait honte de la besogne qu'on attend d'elle, comme si elle voulait se donner encore un peu de temps pour chercher une issue. Le parti radical saura-t-il profiter de ce délai pour se ressaisir, nous le verrons bien. On dit que quelques uns voudraient aussitôt après le vote sur les postiers, soulever un débat sur la politique générale. Mais c'est dans les procédés de police et d'iniquité appliqués à la répression du mouvement des postes que se marque le mieux la politique générale du ministère; c'est là qu'il faut l'atteindre et la frapper si

l'on ne veut pas se condamner à gesticuler dans le vide... »

L'Humanité du 13 mai titre « Le gouvernement affolé. Des mesures odieuses et inutiles ». Elle annonce 228 révocations prononcées par le conseil des ministres. Le débat a repris à la Chambre. On peut lire dans le compte rendu : « ... Sembat, Jaurès, Allard, en des paroles vengeresses ont crié leur mépris à la tourbe majoritaire et affirmé le droit des fonctionnaires, et, dans une protestation symbolique qui aura des répercussions profondes dans les masses prolétariennes, tous nos amis ont clamé face aux profiteurs de l'État bourgeois, le chant de révolte des travailleurs, notre Internationale ». Dans le long discours qu'il prononce, **Jaurès** pose la question : « Jusqu'où irez-vous? Vous avez beau révoquer, frapper, décimer, en les privant de pain ces hommes dont hier les républicains reconnaissaient unanimement les qualités professionnelles, vous n'aurez, pas plus que les régimes que vous combattiez autrefois, résolu le problème ».

Le 15 mai **Jaurès** titre son éditorial : « La crise continue » et on peut lire, « Hier, au meeting de l'hippodrome, des milliers de travailleurs des postes, ardents, enthousiastes, ont affirmé leur volonté de continuer la lutte, et, s'ils étaient acculés par l'arbitraire gouvernemental, de faire appel au concours des organisations ouvrières. Les délégués de corporations importantes ont fait entendre de graves déclarations; quels que soient les incidents prochains du conflit, c'est une bataille profonde qui est engagée entre les travailleurs de tous ordres et l'oligarchie gouvernante... Sous prétexte de maintenir la liberté du travail, il (le ministre Clémenceau N.D.L.R.) vient d'adopter à l'égard de tous les groupements de grévistes des mesures de police draconiennes. Ainsi, en ces jours troublés s'accroissent les éléments d'une crise qui peut-être redoutable. Les socialistes ont vainement demandé à la Chambre, hier soir, de siéger aujourd'hui samedi, pour être en état de surveiller les événements, pour servir d'arbitre, s'il était nécessaire, entre le pouvoir violent et les travailleurs irrités. Ils lui ont demandé en vain de ne pas abdiquer sa responsabilité. Cette fois encore elle a fait preuve d'une triste imprévoyance ».

D'autres révocations ont été prononcées et les postiers demandent à la CGT d'appeler à la grève générale. Le 20 mai, l'éditorial de **Jaurès** est intitulé : « L'unité ouvrière :

# L'Humanité

CRÉATION ANNEE... N° 1403

JOURNAL SOCIALISTE QUOTIDIEN

VERMOREL 14 MAI 1958

5 C

REDACTION, ADMINISTRATION & ANNONCES

20, rue de Valenciennes, Paris 10<sup>e</sup>

TELEPHONE : 50.80

Directeur Politique :

**JEAN JAURÈS**

ABONNEMENTS

1 an 120 F

6 mois 60 F

3 mois 30 F

15 jours 10 F

5 C

## L' "Internationale" à la Chambre

### LIBERTÉ D'OPINION

« Les 400 000 travailleurs... »

M. Barthelemy a été révoqué devant le... Il a demandé l'application de la loi... M. Barthelemy a été révoqué devant le... Il a demandé l'application de la loi... M. Barthelemy a été révoqué devant le... Il a demandé l'application de la loi...

### LA CHAMBRE CONTRE LES POSTIERS

## LA PROTESTATION SOCIALISTE

Nouvelles Provocations du Gouvernement et de la Majorité. — Les Socialistes y répondent avec vigueur.

La majorité officielle a décliné hier... Les socialistes ont répondu avec vigueur...

M. Barthelemy a été révoqué devant le... M. Barthelemy a été révoqué devant le... M. Barthelemy a été révoqué devant le... M. Barthelemy a été révoqué devant le...

Quelle sera la force, quelle sera l'étendue exacte du mouvement de grève générale décidé à la demande des postiers, par la Confédération Générale du travail? Ce n'est pas à nous de le prévoir. Ce n'est pas à nous à substituer notre responsabilité illusoire à la responsabilité des organisations ouvrières qui mettent directement en jeu le pain, la liberté, la vie même de leurs militants... En tous cas, c'est chose grave pour le pouvoir d'avoir amené les corporations les plus diverses à se poser le problème d'une action commune... Seul, un changement profond, décisif, dans la politique générale de la République française pourra ouvrir les voix à l'évolution régulière de justice sociale... »

Le lendemain, déçus par les « jaunes » et par la grève générale qui n'est pas spontanée, les postiers décident de reprendre le travail. L'Humanité du 22 mai publie un communiqué de la CGT : « Aux travailleurs de France ! : Pour répondre aux provocations et à l'arbitraire du gouvernement, pour se solidariser avec les grévistes de l'administration des postes, et sur l'invitation de la Confédération générale du travail, diverses corporations, en un superbe élan, firent immédiatement grève. Ce mouvement de protestation énergique et générale s'étendait graduellement dans toute la France et principalement à Paris. Nos camarades postiers, révoqués et grévistes, pensaient qu'une telle action, une telle preuve de solidarité effective rappellerait à leur devoir tous les inconscients qui avaient déjà trahi leurs camarades en grève en réintégrant leur emploi. Il n'en fut malheureusement rien.

Mais nos camarades postiers avaient trop jugé de l'issue heureuse d'une deuxième grève. Et celle-ci fut, à l'évidence, préparée, incitée, voulue par le gouvernement désireux d'exercer des repréailles contre les militants de la première grève qui avaient, avec l'opinion publique, mis le ministère en échec et démontré la puissance victorieuse du syndicalisme fonctionnaire qui se substituera demain à la puissance d'État... Mais en attendant, tous nos camarades révoqués et grévistes des PTT demandent au prolétariat de ne pas continuer plus longtemps un sacrifice inutile... Le mouvement de protestation en faveur de nos camarades des PTT peut, dès lors, être considéré comme terminé... » Jean Jaurès rappelle que : « L'effondrement de la grève des postiers et l'arrêt du mouvement ouvrier et qui s'est rattaché à cette grève peuvent bien fournir à la bourgeoisie le prétexte d'un chant de triomphe, peut-être téméraire, mais tout cela ne décide rien, ne résout rien; toutes les questions demeurent, et la lutte même qui fut engagée sans méthode, mais généreusement, a eu pour effet de porter sur ces problèmes une lumière qui ne s'éteindra plus... »

L'Humanité 28 mai lance un « Appel à tous pour les postiers : il faut venir à l'aide aux postiers. Près de 700 d'entre eux sont révoqués. Près de 700 sont sans travail, sans pain pour leur famille peut-être... Et puis, il faut que nos lecteurs sachent les résultats de la dernière canaillerie gouvernementale. On sait que le gouvernement a publié, a fait publier par les journaux, les noms des révo-

qués. C'était mettre ceux-ci à l'index. On dit qu'il a fait mieux encore. Il aurait communiqué à la Chambre de Commerce les noms de tous ceux qui ont été frappés, et nombre de nos camarades se sont vus répondre, lorsque déjà ils avaient espoir d'entrer en place : « vous êtes postier révoqué, nous n'avons rien pour vous ». Et un peu plus loin, le journal annonce qu'il croit possible et efficace pour les révoqués, de se pourvoir en cassation contre l'arrêté de révocation qui les a frappés.

Le lendemain **Jean Jaurès** confirme : « Il n'y a pas de doute possible, nous avons consulté d'éminents juristes à ce sujet et depuis plusieurs jours l'avis des plus réservés est que la thèse des postiers est au moins très forte, la plupart reconnaissent dans les révocations gouvernementales une violation flagrante du droit ».

Et il enfonce le clou dans l'Humanité du 30 mai. Le journal les « Débats » a développé l'idée que : « ... En se mettant en grève, l'agent de l'État, comme l'ouvrier, rompt lui-même son contrat de travail; il n'est plus fonctionnaire; il ne peut donc plus réclamer une garantie accordée par la loi aux fonctionnaires » **Jaurès** lui répond : « mais si la thèse des « Débats » est vraie... cela est vrai de tous les fonctionnaires qui font grève. Mais l'État lui-même ne juge pas ainsi puisqu'il n'a révoqué que le tiers des grévistes et puisqu'il n'a retiré à ceux qui l'ont repris ni leur droit à l'avancement, ni leur droit à la retraite... Ainsi toute cette sophistique de répression s'écroule. Et le Conseil d'État ne pourrait sanctionner l'arbitraire gouvernemental sans frapper de nullité tous les droits de tous les fonctionnaires qui ont pris part à la grève. Or le gouvernement lui-même a reculé devant cette énormité... En même temps que les postiers pousseront devant le Conseil d'État la question juridique, la question politique sera posée devant le parlement. Le ministère et la majorité ne pourront pas s'obstiner sur une position indéfendable ».

### **Jean Jaurès et l'armée**

Le grand pacifiste qu'était Jaurès ne pouvait pas ne pas s'intéresser aux problèmes de l'armée. Il intervient, entre autres, à plusieurs reprises dans les débats, à la Chambre, sur la réforme du conseil de guerre où il demande que les officiers soient désignés par leurs pairs et non par le chef de corps, ou alors qu'ils soient tirés au sort comme les civils (L'Humanité du 19 mai 1909).

Il mènera un combat important contre la loi des 3 ans et le discours qu'il prononça le 17 juin 1913 à la Chambre des députés restera célèbre : « Que la commission et le gouvernement le veuillent ou non, le projet qu'ils soumettent à la Chambre, en accroissant la durée du service de caserne, rend plus difficile à tous les points de vue, au point de vue financier, au point de vue militaire, au point de vue social, la grande organisation militaire que réclame le pays républicain... Ce projet ferme à l'institution militaire en mouvement les routes de l'avenir, il la refoule nécessairement vers les formes du passé, vers le type suranné de l'armée de métier... »

Notre projet, Messieurs, est d'accroître la puissance défensive de la France. Plus nous voulons qu'elle porte haut son idéal, son action sociale et humaine, plus nous voulons qu'elle puisse mettre toute sa force au service de cet idéal en pleine sécurité et en pleine indépendance... Nous qui voulons précisément que la France ait dans le monde une grande mission historique et morale, nous qui, maintenant l'affirmation du droit, voulons répudier à jamais toute politique d'aventure et de revanche, nous qui voulons préparer par la paix définitive et garantir une civilisation supérieure où la force partout présente de la démocratie et de la liberté, réparera les antiques violences. Nous voulons que nul ne puisse imputer cette offre magnanime de paix à la débilité peureuse d'un peuple mal assuré de lui-même... À l'heure où s'est vérifiée, où s'est réalisée, l'hypothèse armissible et prévue de l'accroissement des armements de l'Allemagne, le devoir des dirigeants français était non pas de se jeter vers la routine, vers la formule trop facile de la loi de 3 ans, mais de développer énergiquement, par l'éducation de la jeunesse, par l'organisation des réserves, par l'armement du peuple sur place, par le perfectionnement de tous les moyens techniques de mobilisation et de concentration, les garanties d'avenir qui conviennent à un grand peuple de démocrates, et le plus déplorable, Messieurs, dans la solution hâtive d'expédients subalternes qui a été adoptée, c'est qu'elle désapprend au pays de France la vertu qu'elle a le plus besoin d'apprendre : l'esprit de suite et de continuité.

Voilà des années qu'à ce peuple nerveux, aux impressions fortes, aux émotions soudaines, on dit : si le péril allemand grandit, si le militarisme allemand trouve dans la croissance de sa population et dans l'utilisa-



tion plus intensive de ses contingents des ressources nouvelles, ne t'émeus pas, ne te trouble pas. Tu as dans tes ressources de démocratie, dans la possibilité de mettre en œuvre et en action toutes les forces populaires, des garanties incomparables. Et voici qu'au jour où, en effet, se réalise l'hypothèse prévue, annoncée, au lieu de dire au peuple : creuse et ouvre plus vite le sillon que tu avais commencé à ouvrir, on lui dit : tout est perdu si tu n'abandonnes pas l'effort commencé, et si tu ne te rejettes pas brusquement vers des solutions que, depuis huit ans, tu avais dépassées et jetées aux choses mortes.

Eh bien, Messieurs, un gouvernement manque à la France, lorsque, à ce pays qui a toutes les forces, tous les élans, toutes les énergies, auquel ni la persévérance, ni la méthode ne font défaut, ses gouvernants, selon les caprices de l'heure, changent brusquement de direction. C'est là qu'est la diminution morale et la diminution militaire de ce pays. Nous avons, Messieurs, nous, la conviction profonde que nous travaillons à la fois pour la force de l'armée nationale, pour la puissance défensive de la patrie et pour la paix du monde à laquelle la République doit donner son concours».

### Conclusions

Il y aurait encore beaucoup à écrire sur l'action de **Jaurès** vis-à-vis des Services publics mais, nous laisserons la conclusion à Alain Boscus : « La rupture avec les radicaux, l'unité socialiste, le développement des luttes sociales et la croissance du syndicalisme, la montée des tensions internationales et les risques de guerre obligèrent Jaurès à reconsidérer l'ensemble des questions liées à la transformation sociale. Il devint dès lors, dans cette nouvelle et dernière phase de sa vie politique et militante, un allié objectif du syndicalisme révolutionnaire. Son intelligence propre fut de prendre acte de l'évolution du syndicalisme, de sa volonté d'indépendance, de sa spontanéité et de la nécessaire intégrité de pensée et d'action de la classe ouvrière. Son talent militant a consisté à toujours prendre au sérieux la CGT et les cégétistes, à ne jamais jeter de l'huile sur le feu, à tout faire pour amener les trois forces du mouvement ouvrier (politique, syndicale et coopérative) à avancer parallèlement en dépit des nombreuses embûches ».

Jean-Marie FABRE,  
militant de la fédération CGT des PTT  
Institut Tarnais CGT d'Histoire Sociale

# Au fil de ses parutions, le RELAIS a essayé de démontrer cette évidence : Pour LA POSTE, le service dit universel de l'Europe libérale ne répond pas aux besoins de toute la population

- Dès le n°3 d'août 1999, sous le titre « *La Poste à Vallon* », il était argumenté sur l'indispensable présence des bureaux de poste en zone rurale. Et dans les numéros suivants, l'analyse des luttes dans différents secteurs et services allait dans le même sens.

Dans le dossier du n°9 de mars 2001: « *1981-1987, le service public des postes et télécommunications de Louis Mexandeau à Gérard Longuet* », la conclusion d'Albert Le Guern avertissait: « *C'est le long chemin vers la loi Rocard - Quilès du 2-7-1990 qui précipite brutalement la casse et la privatisation des PTT, la soumission du service public à la loi du marché, la démolition des droits et garanties statutaires du personnel* ».

- Dans le n°23 de septembre 2004, il était question de « *Mars 1971, la réforme des structures des PTT* », encore une date capitale qui illustre bien cette phrase « *L'Etat ne doit plus faire, mais faire faire* » et donc mettre en œuvre « *une structure dynamique de type industriel et commercial* », tout était déjà dit.

- Le n°24 de décembre de 2004 revient quant à lui sur « *Les timbres poste abandonnés par la Répu-*

*blique* ». Tout un symbole, où a remplacé République Française (R.F) par France. Sans aucun doute, les mots ayant un sens, ceux de République Française rappellent trop ce service public d'Etat désormais honni par nos gouvernants!

- En juin 2005 le n°26 du Relais aborde « *Les années 1970, quand la Poste s'intéressait encore aux préoccupations de la population et pas seulement des clients* », on y évoque la formation de ces receveurs, des bureaux ruraux, pour l'exercice de leur métier.

- N° 29 de mars 2006, il est question du « *Changement de logo* ». Déjà en 1960 cette idée avait germé pour faire des PTT, donc La Poste, un grand service commercial. Pour cela, il faut « *imprégner l'administration d'un état d'esprit qui s'apparente à celui du secteur privé* ».

- Un nouveau dossier pour le n°30 de juin

2006. « *Service public = intérêt général = progrès social* ». Un simple slogan de la CGT? Oh que non. Notre analyse montre qu'« *il n'y a pas de fatalité technique au retrait du service public (comme on veut le faire croire), les nouvelles technologies sont de solides points d'appui pour développer des logiques de partage ou coopération, du bien commun et du bien public* ».

Une CGT ni enfermée dans ses dogmes, ni hostile aux évolutions et aux besoins nouveaux, au contraire une CGT force de propositions dans le cadre du service public.

- Enfin le n°40 de novembre 2008 revient à deux reprises sur La Poste: « *Ni privatisation ni statut quo* » et « *Poste : le passé, pari pour l'avenir* ». Avec cette conclusion « *Le service public postal peut participer à la satisfaction de tous les besoins*... « *ce qui ne sera pas le cas du*

*service universel dans une Europe libérale* ».

- Et dans ce numéro, un dossier fort instructif sur « *JAURES et les services publics* » au tout début des années 1900.

- Mais n'oublions pas non plus, « *Un homme, un timbre* », sujet abordé dans le n° 28 de décembre 2005. On y apprend que le député Alexandre Glais Bizoin dépose le 27 février 1847 une proposition de loi. Il demande l'instauration d'une taxe unique, égalitaire et accessible à tous, sur l'ensemble du territoire, comme cela a été fait en Angleterre, une réforme qui a amené dans ce pays un formidable développement du courrier. La Révolution de 1848 désignera Arago comme directeur des Postes, le timbre est créé et une taxe unique sera appliquée pour la lettre, quelle que soit sa destination.

Choix de société de la Révolution de 1848! En 2009, le projet de privatisation de La Poste est aussi un choix de société...

Voilà quelques rappels qui, nous le souhaitons, donneront des arguments pour la bataille contre la privatisation en cours.



Manifestation du 22 septembre 2009 contre la privatisation de La Poste.

Bernard BOUCHE

# Bureaux de Poste : La bataille pour le samedi

Le 16 juillet 2009, l'Assemblée Nationale a voté la loi élargissant l'ouverture des magasins le dimanche. Certes assortie de conditions, zones touristiques, volontariat, mais nous connaissons la musique!

Et la Poste? Il est évident qu'il y aura des pressions pour que les bureaux situés dans les galeries marchandes subissent le même sort. Dans un premier temps...

Mais le sens de l'histoire n'est pas celui-là. Les agents des bureaux de poste, comme tous leurs collègues des PTT, ont toujours su associer la volonté d'un bon service public, répondant aux desiderata de la population, et des conditions de travail décentes, préservant une vie familiale normale.

C'est sur ces bases qu'est née la revendication, il y a un bon demi-siècle, de la « fermeture des bureaux le samedi à midi, première étape avant la fermeture totale du samedi ». Tous les anciens agents des bureaux mixtes ont encore en tête cette formulation.

## Une revendication unificatrice

La revendication est née au XVI<sup>e</sup> congrès de la fédération CGT des PTT, en avril 1957, mais cette « officialisation » était la concrétisation d'une volonté exprimée dans

tous les bureaux de poste de l'hexagone depuis déjà quelque temps.

Du petit bureau, où la prise de service était liée à l'heure de livraison du courrier, au grand bureau avec distribution, ouvert au public du matin au soir, ce qui permettait des services de brigades, en passant par les grands bureaux sans distribution, avec des services en 1/2 brigade, avec retour, les horaires de travail dans les bureaux de poste ont toujours été extrêmement disparates. La revendication de la fermeture du samedi a été immédiatement unificatrice. Elle a nécessité plus de 10 ans de luttes pour aboutir, partiellement. Elle s'accompagnait d'une revendication sur la durée hebdomadaire du travail, les 40 heures. Il convient de rappeler que le temps de travail des fonctionnaires relevait toujours de la loi 47.236 du 1<sup>er</sup> février 1947 : 48 heures par semaine.

*« Un des souvenirs de 36 vivace dans le cœur des postiers c'est bien la semaine de 40 heures... Dans tous les bureaux, équipes, services, unissons nous et agissons pour la diminution de la durée de la semaine de travail »,* appelait Madeleine Vignes, dans la Fédération Postale de janvier 1956.

Après le congrès d'avril 1957, fréquemment, dans

les conflits locaux, les agents mettent en avant la revendication du samedi, de la semaine de 40 heures en 5 jours, mais les luttes ne sont pas encore nombreuses. Ils tirent toutefois profit de l'action des facteurs, durant l'été 1959, qui luttent pour la suppression de la deuxième distribution du samedi, et qui amènera dans un premier temps la fermeture des bureaux le samedi à 16 heures. Mais la poursuite de l'action par les facteurs, qui feront grève 5 samedis en août 1959, et la satisfaction de leur revendication le 23 janvier 1960 sera le véritable détonateur. (Voir article « Les facteurs gagnent la semaine anglaise » - Michel Tacet - *Le Relais* n°42 Avril 2009)

## Lutte contre attentisme

Le XVII<sup>e</sup> congrès fédéral d'avril 1960 confirme avec force la revendication des 40 heures en 5 jours, avec comme première étape la fermeture le samedi à midi. Le 7 mai 1960, Marseille (14 bureaux), le 14 mai, Périgueux RP, le 21 mai Nîmes RP et Gambetta, le 27 mai, Paris 19, le 28 mai, Nice RP et Paris 123, le 4 juin Nice RP et satellites, les arrêts de travail se multiplient. Suivons ensemble cette lutte à travers la lecture du journal CGT des AEX/CT des ser-

vices Postaux<sup>(1)</sup>.

Les bruits de couloirs colportés notamment par FO prônent l'attentisme. « Ne bougez pas on s'occupe de vous, votre samedi après midi, c'est comme si c'était fait! » La Fédération CGT avec sa catégorie Agents appelle au contraire à amplifier l'action. Les audiences se succèdent. Le 9 mai 1960, le Directeur du cabinet du Ministre réaffirme l'opposition du Ministre à la fermeture du samedi après-midi, et le 13 mai, le Directeur Général de la Poste s'en remet... à la décision du Ministre!

Le 10 juin 1960, une grève nationale est suivie massivement. Le 4 août, les représentants de 60 bureaux sont réunis à Lyon, et appellent à l'action. « Dans tous les bureaux, organisez des délégations ».

Le N° 7 du journal catégoriel fait état d'un sondage d'opinion sur les jours d'ouverture des bureaux de poste. Les résultats sont pour le moins contradictoires : 53,6% des usagers préféreraient

1. La Fédération menait une intense activité catégorielle. Nous avons recensé jusqu'à 30 journaux de catégorie. Le journal « Agents d'exploitation et contrôleurs » était tiré en quatre éditions : Services Postaux, téléphone, bureaux gares et chèques postaux. Il a été par la suite remplacé par « Unité ».

une fermeture le lundi, mais 8,9% seulement placent le samedi dans les jours les plus praticables.

### Les politiques s'inquiètent

Le débat est engagé dans le cadre du vote du budget des PTT à l'Assemblée Nationale. Le n°8 d'AEX/CT des services Postaux (Déc. 1960) rapporte les propos du député Tony Larue, qui considère que « *faute d'effectifs, la poste a dû se résoudre à fermer les bureaux de poste le samedi à 16 heures* », et il demande les effectifs qui permettront de refuser la fermeture du samedi à midi!

Un membre de la commission des finances, M. Anthonioz, veut que la poste obtienne « *les moyens nécessaires pour remplir ses missions, sans que ses agents se voient imposer des sujétions anormales* ». Il n'ose pas demander la réouverture jusqu'à 19 heures, mais il l'a sur le bout de la langue!

Evidemment, la CGT n'a pas le même langage : « *Camarades agents, développons notre action avec plus de force en prenant exemple sur nos camarades préposés* ».

La fin de l'année 1960 est marquée par une recrudescence d'actions pour les compensations des dimanches et fériés, l'exigence de renfort pour la « période », et toujours

10 Juin 1960  
AGENTS D'EXPLOITATION ET CONTROLEURS  
des Services Postaux  
LA FÉDÉRATION POSTALE C.G.T.  
311 Rue Lafayette - PARIS IX<sup>e</sup>

Pour la fermeture des bureaux le samedi à 12 heures

**GRÈVES** à Marseille - Nice  
à Nîmes - Périgueux  
Paris 19 - Paris 123

Dans les autres services :

N°	Date	Lieu
1	10 Juin 1961	Marseille
2	10 Juin 1961	Nice
3	10 Juin 1961	Nîmes
4	10 Juin 1961	Périgueux
5	10 Juin 1961	Paris 19
6	10 Juin 1961	Paris 123

les 40 heures en 5 jours, par la fermeture du samedi après midi. Le premier numéro de 1961 du journal des agents fait état d'arrêts de travail à Carcassonne RP, Marseille RP, Le Mans RP.

Le 14 mars 1961, le pays est marqué par une puissante journée d'action au niveau de la Fonction Publique pour le pouvoir d'achat, mais indique le journal des AEX/CT, (n°3 avril 1961) « *la réduction du temps de travail apparaissait sur les calicots, comme l'une des grandes revendications des manifestants*. Et le journal dénonce l'attitude de FO, qui décrète toute action inutile, soit parce que l'administration s'apprête à prendre la mesure réclamée, soit parce que le Ministre étant contre, on n'obtiendrait pas satisfaction! ».

### Fermeture à 12 heures... ou 19 heures?!

« Alerte, la fermeture du samedi remise en cause », titre le numéro

suivant, citant longuement des articles de presse. Retenons Paris Jour, du 10 avril 1961 : « *A temps nouveaux, administration nouvelle, les services en contact avec le public feraient la journée continue, c'est-à-dire qu'ils seraient ouverts en permanence à l'exception du dimanche... Très heureuse, très louable initiative, nous disons bravo. Si ce projet est adopté, l'administration deviendra ainsi un service public vraiment au service du public* ».

De son côté, le Parisien Libéré du 18 avril 1961 explique que cette mesure permettrait d'étaler les heures de pointe à la sortie des bureaux. Ce sont d'ailleurs les ministres des transports et de la Fonction Publique qui ont présenté conjointement une communication sur ce point.

Alors que les chambres de commerce déclenchent une véritable offensive pour la réouverture du samedi à 19 heures, un communiqué de la com-

mission des finances de l'assemblée nationale fait état d'une déclaration du Ministre des PTT, Bokanowski, selon laquelle la fermeture des bureaux à 16 heures est maintenue, mais qu'il étudierait le cas des grands centres. (AEX/CT n°6 et 7 Sept. Oct. 1961)

Le vendredi 13 octobre 61, une délégation fédérale remet à M. Drouet, Directeur Général de la Poste, une pétition qui a reçu des milliers de signatures.

Lors d'une conférence de presse, le 26 janvier 1962, le Ministre revient sur sa décision d'étudier le cas des grands centres, et accepte d'envisager « *pour l'avenir* » la semaine en 5 jours. Le journal patronal Les Echos du 27 janvier 1962 cite le Ministre : « *Si les horaires de travail étaient un jour appelés à réduire la semaine à 40 heures, la situation pourrait être alors reconsidérée et les bureaux de poste fermés, par exemple à 13 heures* ».

En réponse, dans un long article d'AEX/CT de février 1962, Jean Llobes revient sur toutes les péripéties des années écoulées, dénonce l'immobilisme des autres organisations, notamment FO, montre le chemin parcouru et se félicite des reculs imposés au Ministre, mais tout est loin d'être gagné. « *Il est cer-*



*tain que la fermeture du samedi entier se heurtera à des oppositions violentes. Nous ne refusons pas pour notre part, l'étape de la fermeture à 12 heures.*

Et c'est vrai que les embûches ne manquent pas! René Ganchou (AEX/CT n°5 juin 1963) démonte les arguments d'une commission gouvernementale, qui pour faire abandonner la revendication du samedi, fait miroiter la journée continue, la suppression des retours et préconise pour la satisfaction du public l'ouverture des bureaux jusqu'à 19 heures 30 ou 20 heures, du lundi au vendredi, et 19 heures le samedi. « *De quel public parle t'on ? 8 % des travailleurs sont intéressés à l'ouverture des bureaux le samedi. Nous voyons de quel public il s'agit : Maisons de commerce, grands magasins... A l'exemple des postiers du Rhône, une vaste campagne revendicative doit monter des bureaux.* »

### **Les luttes font reculer la division syndicale**

Dans le numéro suivant (juillet 63), René Ganchou fait le compte rendu des travaux d'une sous commission chargée d'étudier les possibilités, dans les PTT, d'appliquer la journée continue dans la région parisienne. Les trois organisations syndicales, CGT FO CFTC y ont



exprimé une position commune :

- Fermeture des bureaux de poste le samedi à midi,
- Suppression des retours,
- Réduction progressive des horaires de travail avec la semaine en 40 heures.

Le 9 octobre 1963, Paulette Dayan représente la CGT dans la commission chargée d'étudier le réaménagement des horaires dans la Fonction Publique. La commission est informée que M. Joxe, Ministre chargé de la réforme administrative, proposera au gouvernement de décider l'application de la journée continue, et de la semaine en 5 jours dans toutes les administrations, avec pour le personnel 2 jours de repos consécutifs, soit le samedi soit le lundi, mais sans réduction du temps de travail. La Fédération considère que la hâte

manifestée par M. Joxe est le fruit de toutes les luttes qui se multiplient, mais elle appelle les Personnels des bureaux de poste à accueillir ces propositions avec réserve, et à poursuivre l'action sur la base du programme fédéral : Fermeture du samedi à midi, et octroi des effectifs nécessaires à la réduction du temps de travail.

La méfiance fédérale était justifiée! René Ganchou (AEX/CT n°9 déc. 1963) sous le titre « *L'art de faire se dresser le public contre la fermeture des bureaux le samedi* », dénonce la forme d'une enquête demandée à l'INSEE sur les horaires d'ouverture des bureaux de poste. Echantillonnage des questions posées aux usagers :

- Quels sont vos horaires de travail ?
- Pour vous rendre à ce bureau, combien de temps sur votre travail avez-vous pris ?

- Etes-vous satisfait des horaires d'ouverture et de fermeture actuels ?

Il est évident, écrit René Ganchou, « *que l'usager qui n'est pas au courant des revendications des guichetiers, s'accommode très bien de l'ouverture des bureaux toute la journée, de même qu'il ne serait pas gêné si le bureau restait ouvert jusqu'à 10 heures du soir, ou le dimanche toute la journée.* » Et il préconise une formulation plus honnête : « *Le Personnel des guichets réclame la fermeture le samedi à 12 heures. Cela vous gênerait-il ?* ».

### **Les bureaux mixtes de Lyon donnent un nouveau départ**

Le 24 mai 1964 est marqué par une initiative qui aura des suites : première conférence régionale des bureaux mixtes, dans la région Rhône-Alpes (Deux représentants de la région Bourgogne Franche Comté y participent). A l'unanimité, les délégués lancent un appel à tous les bureaux de France, et proposent une action nationale des bureaux mixtes à l'automne. Des commissions départementales ou régionales se créent un peu partout. D'autres conférences régionales se succèdent : Dijon le 11 avril 1965, qui lance à son tour un appel à une action nationale, puis Paris le 24 avril 65, Toulouse, Marseille...

Au XIX<sup>e</sup> congrès fédéral, (novembre 1964), 60 délégués participent aux travaux de la conférence des postaux. Toutes les revendications sont abandonnées, mais le samedi revient comme un leitmotiv.

Une rencontre avec la fédération CFDT (FO refusant toujours tous contacts avec la CGT au niveau national) débouche sur un appel à une journée nationale d'action le samedi 12 juin 1965. Son profond retentissement, pétitions, délégations, conférences de presse, débrayages dans les grands bureaux (200), permet un appel à une nouvelle journée le 24 juillet, journée encore plus forte que la précédente, notamment en ce qui concerne les arrêts de travail : 400. L'action n'aura de cesse... jusqu'à l'aboutissement de la revendication. La décision d'accorder la semaine en 5 jours dans les ministères à compter du 1<sup>er</sup> mars 1966 attise un peu plus la colère dans les bureaux mixtes. 29 janvier 1966, 1000 bureaux en grève, puis 26 février... Parallèlement, de grands mouvements se développent au niveau interprofessionnel, (17 mai 1966), prémices de mai juin 68. Entre le 12 juin 1965 et le 9 juillet 1966, les agents des bureaux mixtes s'inscrivent dans 7 journées de lutte, sans compter les actions

locales. Dans toutes, la fermeture du samedi à 12 heures figure en bonne place.

Dans le même temps, les postiers belges obtiennent satisfaction sur la même revendication, rejoignant l'Allemagne, la Suisse, la Grande Bretagne. « *Serons nous les derniers ?* » interpellent les agents des bureaux mixtes !

### Ultime manœuvre du Ministre Guéna

Lors d'une audience de la fédération CGT le 18 juillet 1967, le Ministre Guéna annonce une étude sur la fermeture du samedi, précisant : « *Personnellement je penche pour la fermeture à 13 heures* ». Mais il ne précise pas, et il le met en application à compter du 15 janvier 1968, qu'il assortit cette fermeture à 13 heures d'une récupération, en reportant la fermeture de 19 heures à 19 heures 30 du lundi au vendredi ! Une riposte, d'une ampleur peut-être sans précédent dans les bureaux mixtes, a lieu le 18 janvier 1968. Le nombre des arrêts de travail est impressionnant, la plupart du temps dans l'unité au niveau des bureaux, malgré l'absence de FO et de la CFDT au niveau national.

Ce sera la dernière action sur cette revendication. Le poids de toutes les actions spécifiques est venu s'ajouter à la vague

de mai juin 68, dont le souffle a balayé les dernières velléités ministérielles. Le procès-verbal des négociations au ministère des PTT stipule :

- Bureaux mixtes :
- Fermeture générale des services de guichet le samedi à 12 heures,
- Fermeture à 19 heures des bureaux dont le service est actuellement assuré jusqu'à 19h30.

### Ni résignation, ni jusqu'aboutisme : Le réalisme de la fédération CGT PTT

Et la fermeture totale du samedi ? Elle n'a jamais été « officiellement » abandonnée par la CGT. Au XXI<sup>e</sup> congrès fédéral d'avril 1970, dans le chapitre « revendications générales » du rapport d'ouverture concernant les deux jours de repos si possible consécutifs, Georges Frischmann déclare :

« *Dans ce cadre, la bataille pour le repos du samedi prend une vigueur nouvelle et nécessite un examen attentif. Nous refusons de suivre FO qui, dans la région de Marseille, vole au secours de l'administration en menant campagne pour la réouverture des bureaux de poste le samedi après-midi. Nous gardons quant à nous l'objectif futur de la fermeture complète des bureaux qui se justifiera par la tendance générale à la réduction de l'activi-*

*té économique le samedi, et à l'aspiration de masse à profiter d'un week-end prolongé, le samedi et dimanche, pour récupérer les fatigues de la vie moderne. Nous gardons cet objectif de vue, mais nous savons qu'il est difficilement réalisable dans l'immédiat. Par contre, la population a admis la fermeture du samedi après-midi.*

Avec le recul du temps, il est permis de penser que cette position, consciente qu'il sera difficile d'aller plus loin, sonne le glas de la revendication de la fermeture totale du samedi, et apparemment le personnel la comprend. Elle ne met pas fin pour autant à la lutte pour la réduction du temps de travail, et la semaine de 40 heures maximum en 5 jours. Sous quelles formes ?

- Allègement des tâches du samedi, permettant de libérer le maximum de personnel ce jour là,
- Pour les agents travaillant le samedi, octroi de repos compensateurs,
- Volant d'absence égal au quart des effectifs.

(Tract Union Régionale CGT PTT de Bourgogne – « Ensemble pour la semaine en 5 jours » – Octobre 1975)

Et cette lutte n'est pas terminée...

Pierre LHOMME

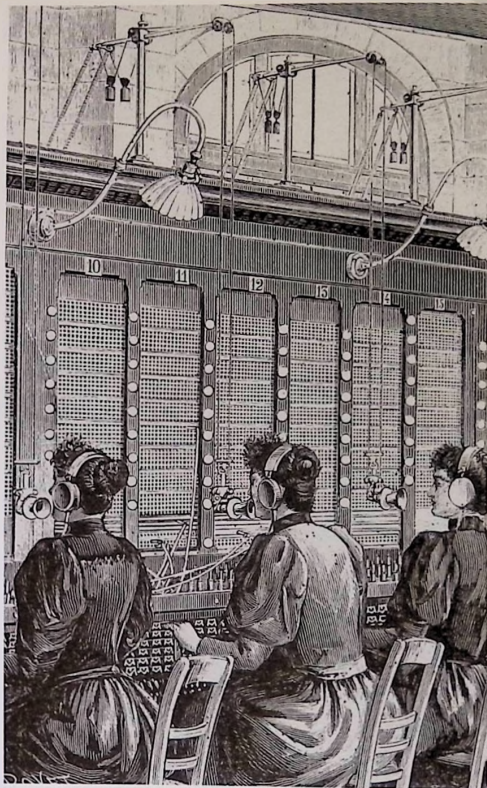
# « Des demoiselles du téléphone... aux opérateurs des centres d'appel »

Tel est le titre retenu pour rassembler les travaux issus du colloque, organisé par l'IHS Fapt, sur « **les téléphonistes et leurs luttes syndicales au 20<sup>e</sup> siècle** » à Marseille les 21 et 22 Octobre 2008.

Trois historiens de l'IHS CGT Fapt, Pierre Lhomme, Colette Schwartz et François Briand, nous invitent à les suivre sur les traces des « Demoiselles du Téléphone » durant 3/4 de siècle.

Le téléphone introduit en France à la fin du 19<sup>e</sup> siècle accompagne l'explosion industrielle. Instrument de communication s'il en est, il a d'abord pénétré chez les plus fortunés. Avec l'automatisation il s'est développé. Mais le progrès technique ne s'est jamais traduit automatiquement par un progrès social. La recherche de la productivité dominait. Il a fallu de nombreuses luttes des téléphonistes pour faire reconnaître l'égalité des salaires, leur place au travail et dans la vie militante.

Vous découvrirez leur long combat pour la réduction du temps de travail et contre les méfaits



Gravure Central Gutemberg à Paris en 1893.

des conditions de travail qui pourrissaient leur vie. Elles ont défendu leur emploi et le service public lorsque l'automatisation a provoqué le plus grand plan de licenciements et de transferts de salariées du siècle.

Vous lirez, avec attention, sourire aussi, émotion souvent, leurs 97 témoignages qui font vibrer les cordes de l'action syndicale et de l'humain. Ils vous permettront de mettre un visage, un

nom, sur ces voix qui vous annonçaient : « Ne quittez pas ! »

À l'aube du 21<sup>e</sup> siècle les télé-conseillers des centres d'appel ont un travail à peu près identique. Participants au colloque, ils témoignent à leur tour ; vous découvrirez leur quotidien destructeur de vie ! La névrose des téléphonistes décelée par les médecins en 1956 a fait place au « Stress » dénoncé par les médecins du travail à France Télécom.

On parle de souffrance au travail, plus que cela, c'est le contenu du travail qui fait souffrir, conduit au suicide. Ensemble, téléphonistes et télé-conseillers, constatent que leur « *mal être au travail* » d'hier et d'aujourd'hui est la conséquence directe de leur exploitation.

Vous suivrez avec intérêt les débats d'une table ronde où syndicalistes, psychologues du travail échantent avec les participants sur le thème : « Mieux vivre au travail ». Ils ouvrent des perspectives d'actions communes pour aujourd'hui et pour demain sur le contenu, le sens, la finalité du travail afin de lui rendre son rôle émancipateur. Vous partagerez certainement l'idée force retenue par toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce livre : « *On peut déshumaniser le travail, on ne déshumanisera pas l'être humain. Face à l'esclavage, il y aura toujours des Spartacus.* »

C'est le sens donné aux luttes actuelles par les salariés des centres d'appel : Transcom, Télé performance. Avec la CGT à France Télécom/Orange, ils portent leurs revendications pour « Mieux vivre au travail » en termes d'emploi, de contenu et d'organisation du travail. Voici donc un livre où l'histoire ouvre sur le présent.

Yveline JACQUET

400 pages  
20 euros (frais de port  
compris)  
à commander à :

IHS CGT FAPT  
263 Rue de Paris  
Case 545  
93515 Montreuil cedex

## Précision

Notre ami Georges Bervin nous précise que l'intervenant qui parle à l'assemblée contre la traite des blancs et l'esclavage en mars 1790 (voir page 2, 4<sup>e</sup> colonne du *Relais* n°43) est Mirabeau « Les blancs réservent-ils la pratique de la liberté pour certains lieux et pour certains jours ? » Ce jour là, il n'est soutenu que par une dizaine de députés sur 800 présents.

## 100<sup>e</sup> anniversaire de la première fédération des PTT

Sur la lancée des recherches concernant les grèves de 1909 et leurs suites, la fédération FAPT a décidé de fêter le 100<sup>e</sup> anniversaire de la « 1<sup>re</sup> fédération des PTT » le 29 septembre 2009 lors du Conseil National.

Nous publierons dans le prochain *Relais* l'intervention de Colette Duynslaeger, secrétaire générale de la Fédération.

## Soirée de l'été 2009

Les grèves de 1909 font recette.

Plus de 70 femmes et hommes, parmi eux de nombreux secrétaires départementaux, ont participé à la soirée de l'IHS le 27 août salle Georges Frischmann à Montreuil.

Le thème de la soirée : « il y a 100 ans les grèves de 1909 fondatrices du syndicalisme dans les PTT... et de la première Fédération postale. »<sup>(1)</sup>

Le conférencier Christian Henrisey nous a fait partager sa passion pour cette période historique. L'article de Jean-Marie Fabre dans ce « *Relais* » sur « Jean Jaurès et les services publics » montre combien ces grèves ont marqué l'histoire de la jeune CGT et au-delà.

C'est au cours de ces grèves que les syndicats de catégories de l'époque donneront « mandat de réaliser dans les plus brefs délais possibles l'unité fédérative de tout le prolétariat postal télégraphique et téléphonique ». Ce qui conduira dans les mois qui suivent à la création de la première « Fédération Nationale des PTT » appelée traditionnellement « Fédération Postale ».

(.) *En accord avec Christian Henrisey, l'IHS publiera dans les mois qui viennent le contenu de la conférence, elle apportera un plus à l'actuelle connaissance historique de ces grèves, notamment leur environnement syndical et politique.*

*On peut trouver, dans « l'histoire de la Fédération des PTT » de Georges Frischmann, la brochure de Christian Henrisey « Généalogie gréviste aux PTT de la belle époque à 1974 » et sur le site de la Fédération, des données historiques sur les grèves de 1909.*

## Commémoration

Comme chaque année dans le cadre des cérémonies qui ont lieu pour commémorer la libération de Paris une d'entre elles a eu lieu à la Recette principale de Paris, rue du Louvre, où notre ami Joël Ragonneau a pris la parole. Il a souligné que « les résistants en libérant la Recette principale ont redonné du souffle à la liberté, à la démocratie » et rappelé la parole de Lucie Aubrac « Résister se conjugue au présent ». Un présent où il est besoin de résister !

## Le Musée de Caen menacé de disparition

Le Musée de la Poste et des Techniques de Communication de Caen vient de se voir supprimer brutalement les aides financières qu'il recevait de La Poste et de France Telecom.

Dans un communiqué du 26 septembre 2009, François Briand, au nom de l'IHS-CGT-FAPT, proteste contre cette mesure et souligne l'intérêt historique et actuel de ce musée.

Nous y reviendrons dans un prochain RELAIS.

## Honneur à Camille SENON, Passeuse de mémoire



Le 19 septembre 2009 à Limoges, une centaine de femmes et d'hommes d'horizons divers, dont de nombreux militants actifs et retraités CGT-PTT, se sont retrouvés avec joie et fierté autour de Camille Senon, qui fut secrétaire du Syndicat CGT des Services financiers de Paris, membre de la Commission Exécutive, puis du Bureau de la Fédération CGT des PTT.

Elle a 19 ans lorsque sa famille sera détruite à Oradour-sur-Glane, son père, son grand-père, un oncle, une tante, des grands-oncles et grandes-tantes, de nombreux cousins et cousines seront massacrés ce terrible 10 juin 1944 par les S.S. qui incendieront le village.

Secrétaire Générale de l'Association des Déportés Internés Résistants et Patriotes de la Haute-Vienne et membre du bureau de l'Association Nationale des Familles de Martyrs d'Oradour-sur-Glane, Camille est devenue une passeuse de mémoire dans les lycées et collèges du Limousin. Elle a reçu, des mains de René Besse, résistant et déporté du convoi des « 45000 » d'Auschwitz du 6 juillet 1942, la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur.

Nicole CHALAT